

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION COMMERCIALE « J'M MA BOITE » ORGANISÉE PAR LA SÉMITAG, DU 20/05/2018 AU 19/07/2018

ARTICLE 1 – OBJET ET DÉFINITION :

La SÉMITAG, Société d'économie mixte de l'agglomération grenobloise, immatriculée au RCS Grenoble sous le numéro 301 503 231, dont le siège social est situé CS 70258, 38044 Grenoble cedex 9, ci-après « l'Organisateur », met en place, une offre commerciale intitulée « J'M MA BOITE ».

ARTICLE 2 – PARTICIPATION À L'OPÉRATION :

Cette offre est limitée aux 350 premières adhésions et ouverte aux salariés de 25 à 64 ans n'ayant souscrit aucun abonnement mensuel et/ou annuel TAG depuis un an révolu. Le salarié est rattaché à un établissement signataire de l'acte d'engagement au plan de mobilité M'Pro signé avant le 30/04/2018. Pour bénéficier de l'offre promotionnelle, le participant doit accepter de fournir les informations suivantes le concernant : civilité, nom, prénom, e-mail, date de naissance, adresse, ville, code postal, téléphone. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les ont fournies de façon inexacte ou mensongère ne peuvent bénéficier de l'offre proposée, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion de l'offre promotionnelle. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 – OFFRE PROMOTIONNELLE :

Le client/salarié bénéficiera d'un mois d'abonnement afin de pouvoir tester le réseau TAG. S'il ne possède pas de carte OURA! en cours de validité, celle-ci lui sera offerte (valeur 5€). La date de départ de l'abonnement offert sera validée au jour de la souscription en agence de Mobilité. Pour souscrire l'offre promotionnelle, le client/salarié fournira le formulaire en agence « J'M MA BOITE » dûment complété, et notamment n° de matricule entreprise, tampon et sa signature. Ce formulaire est disponible auprès du référent de l'entreprise et sur le site pro.tag.fr. Dans le cas contraire, il devra fournir les justificatifs d'appartenance à son établissement signataire de l'acte d'engagement au plan de mobilité (certificat mentionnant un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à 6 mois valide signé par l'employeur.) A tout moment lors de son offre d'essai et jusqu'au 19/07/2018 le salarié bénéficiaire pourra s'acquitter d'un abonnement M'Pro et se verra rembourser sous 3 mois par chèque à son adresse postale l'équivalent d'un douzième du dit PASS M'Pro, dans les conditions classiques de souscription au tarif préférentiel dédié aux établissements ayant signé un acte d'engagement M'Pro avant le 30/04/2018. Le client éligible à l'offre se présentera dans l'une des 3 agences de Mobilité muni de son formulaire « J'M MA BOITE » dûment complété ou le cas échéant des justificatifs précisés au paragraphe précédent. Attention si le client/salarié décide de souscrire au PASS SALARIÉ M'Pro durant sa période d'essai, aucun remboursement ni échange des jours offerts restant ne lui sera restitué et le delta des jours à compléter pour arriver jusqu'à la prise d'effet du dit Pass Salarié M'Pro souscrit, restera à la charge du client.

ARTICLE 4 – PRINCIPE DE PARTICIPATION :

Cette offre est valable du 20/05/2018 au 19/07/2018 uniquement dans l'une de nos 3 agences de Mobilité, elle ne peut être souscrite par le biais de la vente par correspondance.

- Agence de Mobilité Centre-Ville : 49 avenue Alsace-Lorraine à Grenoble
- Agence de Mobilité Grand'place : Station de tramway Grand'place
- Agence de Mobilité StationMobile : 15, boulevard Joseph Vallier à Grenoble

ARTICLE 5 – CHARTE DE BONNE CONDUITE :

Une seule offre par client éligible.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer l'offre commerciale à tout moment et sans préavis, par une offre de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'une quelconque manière.

ARTICLE 6 – CHARTE DE BONNE CONDUITE :

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement. À ce titre, ils s'engagent à se comporter de façon loyale. L'Organisateur se réserve le droit de modérer a posteriori et de ne pas valider, voire exclure toute personne qui ne respecte pas une des conditions du présent règlement. Si une personne a des raisons de penser qu'un participant usurpe son identité ou porte atteinte à un droit dont elle est titulaire, elle doit en informer immédiatement l'Organisateur en écrivant, avec les pièces nécessaires à l'instruction, à l'adresse suivante : SÉMITAG, CS 70258, 38 044 Grenoble Cedex 9

ARTICLE 7 – LOI RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS.

Par l'acceptation de l'offre, le participant autorise l'Organisateur à utiliser son identité et ses coordonnées dans le cadre de toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site tag.fr et sur tout support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au jeu disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant, les données traitées faisant l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

En conséquence, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Toute demande est adressée à l'Organisateur dont l'adresse figure à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 8 – LOI APPLICABLE ET INTERPRÉTATION

Le présent règlement est régi par le droit français. La participation à cette offre implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

J'M
MA BOITE

RÉSERVÉ AUX 350 PREMIERS ADHÉRENTS

30 JOURS GRATUITS
pour découvrir le réseau TAG
+ 1 mois d'abonnement remboursé
pour en profiter pleinement

DU 20 MAI
AU 19 JUIN 2018

Bénéficiez d'un abonnement valable 30 jours sur le réseau TAG,
puis, pour la souscription d'un Pass M'Pro avant le 19 juillet 2018,
du remboursement de l'équivalent d'un mois d'abonnement.
Toutes les conditions sur pro.tag.fr

INFORMATIONS À REMPLIR

Civilité : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-Mail : _____

Signature : _____



CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT DU SALARIÉ

Matricule : | 3 | 1 | |_|_|_|

Si vous n'êtes pas en mesure de faire immatriculer et tamponner ce document merci de bien vouloir fournir en agence une copie d'attestation employeur ou une copie de votre fiche de paie de moins de 3 mois.

Tampon : _____

CADRE RÉSERVÉ TAG

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° Billetique : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° TPV : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Annotation : _____

OFFRE RÉSERVÉE
AUX 350 PREMIERS ADHÉRENTS

Pour bénéficier de cette offre de parrainage :

1. Complétez le dossier en **remplissant le présent formulaire**.
2. RDV en agence de **Mobilité**, muni de votre **formulaire** et d'une **pièce d'identité** à votre nom.
3. Une carte sans contact OÙRA! vous est remise, **chargée d'un abonnement valable 30 jours**.